



4 place de la Mairie
18370 Châteaumeillant
☎ : 02.48.61.33.17

✉ : mairie@chateaumeillant.fr

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 018-211800578-20240311-2024_D_03_015-DE



Transmis à la Préfecture le 12 MARS 2024

Publié sur le site Internet de la commune le
13 MARS 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

L'an deux mille vingt quatre, le onze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.

~~~~~

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15+ 1 pouvoir
Nombre de votants : 16

~~~~~

Date de convocation du conseil : 1<sup>er</sup> mars 2024

~~~~~

Présents : M. Frédéric DURANT, Mme Florence DAUMARD, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Mme Bernadette LOOSE, Mme Marie-Claude DEMASSE, Mme Catherine CLUZEL BURON, M. Rémi CHEDIN, M. Michel DUMONT, Mme Florence LOTH, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU, M. Julien HURTAULT, M. Bruno MATHON.

~~~~~

Absents excusés : M. Hervé GUILLEMOT qui a donné pouvoir à M. Michel DUMONT  
Mme Aurélie ROUSAU, M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, Mme Dorota JOBEZ

~~~~~

M. Bruno MATHON a été désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 2024 – 015

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A UNE DEMISSION

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Madame Florence DAUMARD, par courrier en date du 12 février 2024, adressé à Monsieur le Préfet du Cher, a souhaité démissionner de ses fonctions d'adjoint au maire.

Il rappelle que la démission d'un adjoint a pour conséquence de promouvoir d'un rang chaque adjoint d'un rang inférieur au démissionnaire, le nouvel adjoint élu en remplacement du démissionnaire prend alors la dernière place du tableau des adjoints. Toutefois, en vertu de l'article L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Il est proposé au conseil municipal de maintenir le poste d'adjoint devenu vacant et décider que les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau remontent d'un cran et que l'adjoint à désigner occupera la dernière place du tableau des adjoints.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n°2022-018 du 4 avril 2022 fixant à quatre le nombre d'adjoints au maire,

Vu la délibération n° 202-019 du 25 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par Monsieur le Préfet par courrier reçu le 28 février 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE que les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau remontent d'un cran

DECIDE que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le cinquième rang (quatrième adjoint)

PROCEDE à la désignation du quatrième adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue

Est candidate : Catherine CLUZEL BURON

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs et nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Madame Catherine CLUZEL BURON a obtenu 14 voix

Madame Catherine CLUZEL BURON est désignée en qualité de quatrième adjoint au Maire de CHATEAUMEILLANT

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Frédéric DURANT



Le Secrétaire de Séance,

Bruno MATHON

A red ink signature of Bruno MATHON is written over the text.



4 place de la Mairie
18370 Châteaumeillant

☎ : 02.48.61.33.17

✉ : mairie@chateaumeillant.fr

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 018-211800578-20240311-2024_D_03_016-DE

S²LO



Transmis à la Préfecture le 12 Mars 2024
Publié sur le site Internet de la commune le

13 MARS 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

L'an deux mille vingt quatre, le onze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.

~~~~~

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15+ 1 pouvoir
Nombre de votants : 16

~~~~~

Date de convocation du conseil : 1<sup>er</sup> mars 2024

~~~~~

Présents: M. Frédéric DURANT, Mme Florence DAUMARD, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Mme Bernadette LOOSE, Mme Marie-Claude DEMASSE, Mme Catherine CLUZEL BURON, M. Rémi CHEDIN, M. Michel DUMONT, Mme Florence LOTH, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU, M. Julien HURTAULT, M. Bruno MATHON.

~~~~~

Absents excusés: M. Hervé GUILLEMOT qui a donné pouvoir à M. Michel DUMONT  
Mme Aurélie ROUSAU, M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, Mme Dorota JOBEZ

~~~~~

M. Bruno MATHON a été désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 2024 – 016

SUPPLEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD INTERCOMMUNAL DU SUD CHER

Monsieur le Maire expose que suite à la création de l'EHPAD intercommunal sud Cher, il est nécessaire de nommer un représentant suppléant qui siègera au conseil d'administration.

Est candidat :

- M. Rémi CHEDIN

Après vote sont élus, à l'unanimité :

- M. Rémi CHEDIN (16 voix)

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Frédéric DURANT



Le Secrétaire de Séance,

Bruno MATHON



4 place de la Mairie
18370 Châteaumeillant
☎ : 02.48.61.33.17

✉ : mairie@chateaumeillant.fr

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 018-211800578-20240311-2024_D_03-017-DE



Transmis à la Préfecture le 12 MARS 2024
Publié sur le site Internet de la commune le

13 MARS 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

L'an deux mille vingt quatre, le onze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.

~~~~~

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15+ 1 pouvoir
Nombre de votants : 16

~~~~~

Date de convocation du conseil : 1<sup>er</sup> mars 2024

~~~~~

Présents: M. Frédéric DURANT, Mme Florence DAUMARD, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Mme Bernadette LOOSE, Mme Marie-Claude DEMASSE, Mme Catherine CLUZEL BURON, M. Rémi CHEDIN, M. Michel DUMONT, Mme Florence LOTH, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU, M. Julien HURTAULT, M. Bruno MATHON.

~~~~~

Absents excusés: M. Hervé GUILLEMOT qui a donné pouvoir à M. Michel DUMONT  
Mme Aurélie ROUSAU, M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, Mme Dorota JOBEZ

~~~~~

M. Bruno MATHON a été désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 2024 – 017

NOMINATION DE PERSONNALITES QUALIFIEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD INTERCOMMUNAL DU SUD CHER

Monsieur le Maire expose que suite à la délibération 2024-012, il est nécessaire de nommer une personnalité qualifiée supplémentaire qui siègera au conseil d'administration de l'EHPAD intercommunal sud Cher

En vertu des articles R 315-8 et R315-14 du Code de l'Action Sociale et des familles (CASF), le Conseil Municipal décide de désigner en tant que personnalités qualifiées :

- Monsieur Bruno TAVERNIER (Restaurant du Cœur)
- Monsieur le Docteur Bruno RICHARD (Médecine aérospatiale, Médecine du travail, Médecine d'Urgence)
- Madame Agnès VERVIN (Présidente du CLICG)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTÉ les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Frédéric DURANT

Le Secrétaire de Séance,

Bruno MATHON



4 place de la Mairie
18370 Châteaumeillant
☎ : 02.48.61.33.17

✉ : mairie@chateaumeillant.fr

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 018-211800578-20240311-2024_D_03_018-DE



Transmis à la Préfecture le 12 MARS 2024
Publié sur le site Internet de la commune le 13 MARS 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

L'an deux mille vingt quatre, le onze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.

~~~~~

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15+ 1 pouvoir
Nombre de votants : 16

~~~~~

Date de convocation du conseil : 1<sup>er</sup> mars 2024

~~~~~

Présents : M. Frédéric DURANT, Mme Florence DAUMARD, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Mme Bernadette LOOSE, Mme Marie-Claude DEMASSE, Mme Catherine CLUZEL BURON, M. Rémi CHEDIN, M. Michel DUMONT, Mme Florence LOTH, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU, M. Julien HURTAULT, M. Bruno MATHON.

~~~~~

Absents excusés : M. Hervé GUILLEMOT qui a donné pouvoir à M. Michel DUMONT  
Mme Aurélie ROUSAU, M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, Mme Dorota JOBEZ

~~~~~

M. Bruno MATHON a été désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 2024 – 018

DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS LOCAUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants dans leur rédaction à venir au 1er juin 2023,

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

VU le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,

VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Considérant que le référent déontologue ou le collège de référents déontologue doit être désigné par délibération des organes délibérants ;

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences ; que les missions de référent déontologue peuvent notamment être assurées par des personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ;

Considérant que plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes visés à l'article L 5721-2 peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes ;

Monsieur Franck DURUISSEAU, retraité de la gendarmerie Nationale avec le grade de lieutenant-colonel, ayant exercé des missions de police judiciaire en qualité de directeur d'enquêtes, propose sa candidature en tant que référent déontologue

Il est proposé de désigner Monsieur Franck DURUISSEAU, pour exercer cette mission.

Il sera rémunéré par une indemnité de vacation d'un montant de 80 euros par dossier, conformément à l'arrêté du 2 décembre visé. Cette indemnité sera versée par la commune.

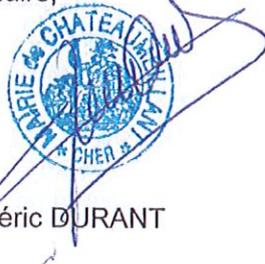
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (7 voix contre, 2 abstentions, 7 voix pour)

REFUSE DE DESIGNER un référent déontologue

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Frédéric DURANT



Le Secrétaire de Séance,

Bruno MATHON





4 place de la Mairie
18370 Châteaumeillant
☎ : 02.48.61.33.17

✉ : mairie@chateaumeillant.fr

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 018-211800578-20240311-2024_D_03_019-DE



Transmis à la Préfecture le 12 MARS 2024
Publié sur le site Internet de la commune le

13 MARS 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

L'an deux mille vingt quatre, le onze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.

~~~~~

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15+ 1 pouvoir
Nombre de votants : 16

~~~~~

Date de convocation du conseil : 1<sup>er</sup> mars 2024

~~~~~

Présents : M. Frédéric DURANT, Mme Florence DAUMARD, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Mme Bernadette LOOSE, Mme Marie-Claude DEMASSE, Mme Catherine CLUZEL BURON, M. Rémi CHEDIN, M. Michel DUMONT, Mme Florence LOTH, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU, M. Julien HURTAULT, M. Bruno MATHON.

~~~~~

Absents excusés : M. Hervé GUILLEMOT qui a donné pouvoir à M. Michel DUMONT  
Mme Aurélie ROUSAU, M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, Mme Dorota JOBEZ

~~~~~

M. Bruno MATHON a été désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 2024 – 019

AVIS SUR LA VENTE D'UN LOGEMENT PAR LA SA FRANCE LOIRE SIS 3 IMPASSE DES ROSIERS

Il est exposé au Conseil Municipal que la Direction Départementale des Territoires a été saisie par la SA France Loire afin d'obtenir l'autorisation de vendre un logement 3 impasse des Rosiers.

Afin de répondre à cette requête, la DDT sollicite l'avis de la Commune sur cette vente, conformément à l'article L 443-11 du Code de la Construction et de l'Habitat.

Ce logement est de type 3 bis, son diagnostic est de classe D et le prix de vente envisagé est de 71 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

EMET un avis favorable à la vente du logement sis 3 impasse des Rosiers à Châteaumeillant dans la mesure où le prix de vente est conforme au marché de l'immobilier.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cet avis au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Frédéric DURANT

Le Secrétaire de Séance,

Bruno MATHON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



4 place de la Mairie
18370 Châteaumeillant
☎ : 02.48.61.33.17

✉ : mairie@chateaumeillant.fr

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 018-211800578-20240311-2024_D_03_020-DE

S2LO



Transmis à la Préfecture le 12 MARS 2024
Publié sur le site Internet de la commune le

13 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le onze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15+ 1 pouvoir
Nombre de votants : 16

Date de convocation du conseil : 1^{er} mars 2024

Présents: M. Frédéric DURANT, Mme Florence DAUMARD, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Mme Bernadette LOOSE, Mme Marie-Claude DEMASSE, Mme Catherine CLUZEL BURON, M. Rémi CHEDIN, M. Michel DUMONT, Mme Florence LOTH, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU, M. Julien HURTAULT, M. Bruno MATHON.

Absents excusés: M. Hervé GUILLEMOT qui a donné pouvoir à M. Michel DUMONT
Mme Aurélie ROUSAU, M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, Mme Dorota JOBEZ

M. Bruno MATHON a été désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 2024 – 020

MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique territoriale ;
Vu la délibération en date du 3 juillet 2023 créant l'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à une durée hebdomadaire de 25 heures
Vu l'avis du Comité technique rendu le 29 janvier 2024

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe permanent à temps non complet (25 heures hebdomadaires) afin d'effectuer l'entretien des bâtiments communaux (musée, bibliothèque...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE la suppression, à compter du 1^{er} avril 2024 d'un emploi permanent à temps complet non complet (25 heures hebdomadaires) d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

DECIDE la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet 35 heures hebdomadaires d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Frédéric DURANT

Le Secrétaire de Séance,
Bruno MATHON



HÂTEAUMEILLANT
Mairie de Châteaumeillant

4 place de la Mairie
18370 Châteaumeillant
☎ : 02.48.61.33.17

✉ : mairie@chateaumeillant.fr

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 018-211800578-20240311-2024_D_03_021-DE

S²LO



Transmis à la Préfecture le

12 MARS 2024

Publié sur le site Internet de la commune le

13 MARS 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

L'an deux mille vingt quatre, le onze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.

~~~~~

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15+ 1 pouvoir
Nombre de votants : 16

~~~~~

Date de convocation du conseil : 1<sup>er</sup> mars 2024

~~~~~

Présents : M. Frédéric DURANT, Mme Florence DAUMARD, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Mme Bernadette LOOSE, Mme Marie-Claude DEMASSE, Mme Catherine CLUZEL BURON, M. Rémi CHEDIN, M. Michel DUMONT, Mme Florence LOTH, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU, M. Julien HURTAULT, M. Bruno MATHON.

~~~~~

Absents excusés : M. Hervé GUILLEMOT qui a donné pouvoir à M. Michel DUMONT  
Mme Aurélie ROUSAU, M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, Mme Dorota JOBEZ

~~~~~

M. Bruno MATHON a été désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 2024 – 021

CREATION DE DEUX EMPLOIS DE CONTRACTUELS SAISONNIERS POUR LE CAMPING

Il est exposé au Conseil Municipal que, chaque année, un emploi de contractuel saisonnier était créé, conformément à l'article 3-1.-2, de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, pour assurer les fonctions d'accueil et d'entretien au Camping Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer deux emplois de contractuels pour besoin saisonnier au Camping Municipal :

- Un emploi du 1^{er} avril 2024 au 30 septembre 2024 à raison de 35 heures hebdomadaires, rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique.
- Un emploi du 1^{er} juillet au 31 août 2024 à raison de 35 heures hebdomadaires, rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de créer un emploi de contractuel saisonnier à raison de 35 heures par semaine du 1^{er} avril 2024 au 30 septembre 2024 rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique

DECIDE de créer un emploi de contractuel saisonnier à raison de 35 heures par semaine du 1^{er} juillet au 31 août 2024 rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 018-211800578-20240311-2024_D_03_021-DE



CHARGE Monsieur le Maire de mettre cette décision en œuvre.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Frédéric DURANT



Le Secrétaire de Séance,

Bruno MATHON

A handwritten signature in red ink, appearing to read 'Bruno Mathon', written over a faint circular stamp.



4 place de la Mairie
18370 Châteaumeillant
☎ : 02.48.61.33.17

✉ : mairie@chateaumeillant.fr

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 018-211800578-20240311-2024_D_03_022-DE

S'LO



Transmis à la Préfecture le 12 MARS 2024
Publié sur le site Internet de la commune le

13 MARS 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

L'an deux mille vingt quatre, le onze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.

~~~~~

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15+ 1 pouvoir
Nombre de votants : 16

~~~~~

Date de convocation du conseil : 1<sup>er</sup> mars 2024

~~~~~

Présents: M. Frédéric DURANT, Mme Florence DAUMARD, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Mme Bernadette LOOSE, Mme Marie-Claude DEMASSE, Mme Catherine CLUZEL BURON, M. Rémi CHEDIN, M. Michel DUMONT, Mme Florence LOTH, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU, M. Julien HURTAULT, M. Bruno MATHON.

~~~~~

Absents excusés: M. Hervé GUILLEMOT qui a donné pouvoir à M. Michel DUMONT  
Mme Aurélie ROUSAU, M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, Mme Dorota JOBEZ

~~~~~

M. Bruno MATHON a été désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 2024 – 022

CREATION D'UN EMPLOI DE CONTRACTUEL SAISONNIER AU MUSEE

Il est exposé au Conseil Municipal que pour la saison estivale il conviendrait de créer un emploi de contractuel saisonnier au Musée, au titre de l'article 3-1.-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, d'une durée hebdomadaire de 18 H du 17 mai 2024 au 22 septembre 2024, rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint du Patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTTE la proposition de Monsieur le Maire

PRECISE que des heures complémentaires voire supplémentaires pourront être demandées à l'agent recruté en cas de besoin.

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour la mise en place de cet emploi, dans les conditions sus-visées.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Frédéric DURANT



Le Secrétaire de Séance,

Bruno MATHON



4 place de la Mairie
18370 Châteaumeillant
☎ : 02.48.61.33.17

✉ : mairie@chateaumeillant.fr

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 018-211800578-20240311-2024_D_03_023-DE

S²LOW



Transmis à la Préfecture le 12 MARS 2024
Publié sur le site Internet de la commune le

13 MARS 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



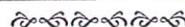
L'an deux mille vingt quatre, le onze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.



Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15+ 1 pouvoir
Nombre de votants : 16



Date de convocation du conseil : 1^{er} mars 2024



Présents: M. Frédéric DURANT, Mme Florence DAUMARD, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Mme Bernadette LOOSE, Mme Marie-Claude DEMASSE, Mme Catherine CLUZEL BURON, M. Rémi CHEDIN, M. Michel DUMONT, Mme Florence LOTH, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU, M. Julien HURTAULT, M. Bruno MATHON.



Absents excusés: M. Hervé GUILLEMOT qui a donné pouvoir à M. Michel DUMONT
Mme Aurélie ROUSAU, M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, Mme Dorota JOBEZ



M. Bruno MATHON a été désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 2024 – 023

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE POUR UNE CLASSE DE DECOUVERTE A L'ILE D'OLERON

Il est exposé au Conseil Municipal que l'Ecole Elémentaire a sollicité une subvention afin de permettre aux élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 (25 élèves résidents à Châteaumeillant) de faire un voyage de découverte à L'île d'Oléron du 13 au 17 mai 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (14 pour et 2 abstentions) des membres présents,

ACCEPTE de verser à l'école élémentaire de Châteaumeillant, une subvention de 50 € par élève domicilié à Châteaumeillant afin de permettre à ceux-ci de participer à un voyage découverte à l'île d'Oléron

CHARGE Monsieur le Maire du mandatement de cette subvention d'un montant total de 1 250 euros (soit 25 élèves à ce jour) à l'article 65748

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Frédéric DURANT

Le Secrétaire de Séance,

Bruno MATHON



4 place de la Mairie
18370 Châteaumeillant

☎ : 02.48.61.33.17

✉ : mairie@chateaumeillant.fr

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 018-211800578-20240311-2024_D_03_024-DE

S²LO



Transmis à la Préfecture le 12 MARS 2024
Publié sur le site Internet de la commune le 13 MARS 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

L'an deux mille vingt quatre, le onze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.

~~~~~

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15+ 1 pouvoir
Nombre de votants : 16

~~~~~

Date de convocation du conseil : 1<sup>er</sup> mars 2024

~~~~~

Présents : M. Frédéric DURANT, Mme Florence DAUMARD, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Mme Bernadette LOOSE, Mme Marie-Claude DEMASSE, Mme Catherine CLUZEL BURON, M. Rémi CHEDIN, M. Michel DUMONT, Mme Florence LOTH, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU, M. Julien HURTAULT, M. Bruno MATHON.

~~~~~

Absents excusés : M. Hervé GUILLEMOT qui a donné pouvoir à M. Michel DUMONT  
Mme Aurélie ROUSAU, M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, Mme Dorota JOBEZ

~~~~~

M. Bruno MATHON a été désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 2024 – 024

DETERMINATION DU MONTANT DU LOYER POUR LE LOCAL 2 PLACE SAINT BLAISE

Il est exposé au Conseil Municipal que la Maison France Services a déménagé dans les anciens locaux de la Trésorerie Place du 8 mai 1945.

Suite à la vacance du local situé 2 place Saint Blaise (environ 50 m²), il est proposé au Conseil Municipal de fixer le montant du loyer de celui-ci pour pouvoir le mettre à la location.

Après une visite réalisée par un agent immobilier, celui-ci propose un loyer de 250-300 euros par mois hors charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

FIXE le montant du loyer mensuel à DEUX CENT CINQUANTE EUROS (250 €) Hors Taxes.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Frédéric DURANT

Le Secrétaire de Séance,

Bruno MATHON



4 place de la Mairie
18370 Châteaumeillant
☎ : 02.48.61.33.17
✉ : mairie@chateaumeillant.fr

Envoyé en préfecture le 12/03/2024
Reçu en préfecture le 12/03/2024
Publié le 13/03/2024
ID : 018-211800578-20240311-2024_D_03_025-DE



Transmis à la Préfecture le 12 MARS 2024
Publié sur le site Internet de la commune le 13 MARS 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

L'an deux mille vingt quatre, le onze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.

~~~~~

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15+ 1 pouvoir
Nombre de votants : 16

~~~~~

Date de convocation du conseil : 1<sup>er</sup> mars 2024

~~~~~

Présents : M. Frédéric DURANT, Mme Florence DAUMARD, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Mme Bernadette LOOSE, Mme Marie-Claude DEMASSE, Mme Catherine CLUZEL BURON, M. Rémi CHEDIN, M. Michel DUMONT, Mme Florence LOTH, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU, M. Julien HURTAULT, M. Bruno MATHON.

~~~~~

Absents excusés : M. Hervé GUILLEMOT qui a donné pouvoir à M. Michel DUMONT  
Mme Aurélie ROUSAU, M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, Mme Dorota JOBEZ

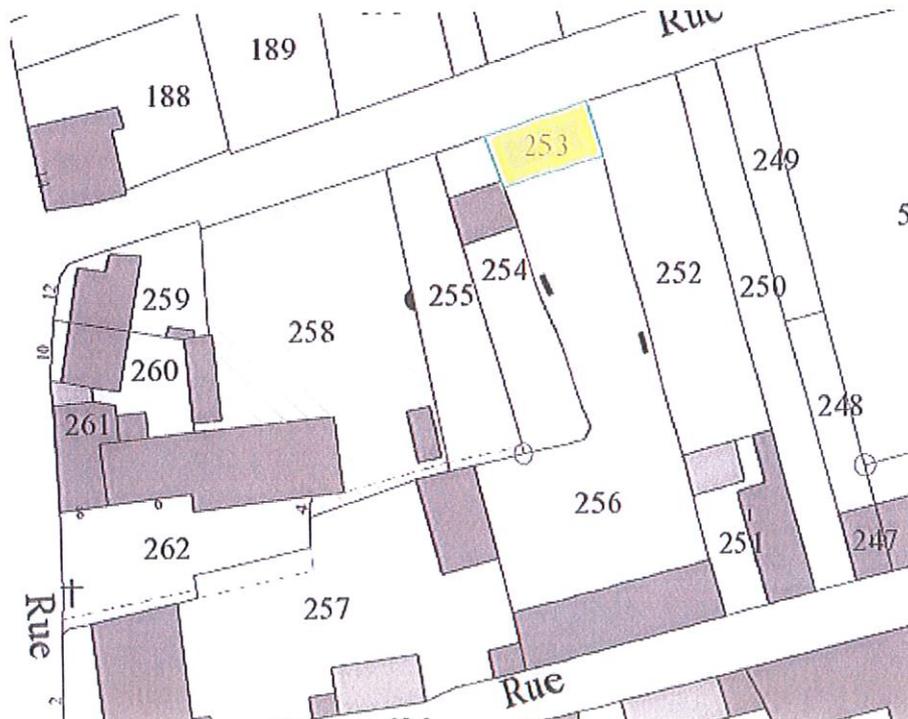
~~~~~

M. Bruno MATHON a été désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 2024 – 025

DEMANDE D'ACQUISITION DU LAVOIR CADASTRE SECTION AD NUMERO 253 PAR M. ET MME GAUTHIER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu de Monsieur et Madame GAUTHIER une demande d'acquisition, pour l'euro symbolique, de l'ancien lavoir cadastré section AD numéro 253, d'une superficie de 88 m², qui jouxte leur propriété.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (14 pour et 2 abstentions) des membres présents,

DECIDE de constater la désaffectation du domaine public de la parcelle section AD numéro 253

DECIDE de prononcer le déclassement du domaine public communal de la parcelle section AD numéro 253 pour une incorporation au domaine privé

ACCEPTE la vente à l'euro symbolique de parcelle cadastrée section AD numéro 253, les frais inhérents à la vente étant à la charge de l'acquéreur.

DESIGNE l'étude de Maître Tony TARDIVAUD, Notaire à CHATEAUMEILLANT pour l'établissement de l'acte de vente à intervenir

AUTORISE Monsieur le Maire, ou éventuellement le 1^{er} Adjoint, en cas d'empêchement du Maire, à signer le compromis de vente dans un premier temps, puis l'acte authentique dans un second temps, tous les deux établis par Me Tony TARDIVAUD, Notaire à Châteaumeillant, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Frédéric DURANT



Le Secrétaire de Séance,

Bruno MATHON

